La Prairie

BUDGET 2020

UN BUDGET RESPONSABLE, UNE VISION POUR L'AVENIR

ville.LAPRAIRIE.qc.ca

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est lors de la séance du conseil du lundi 2 décembre dernier que la Ville de La Prairie a déposé son budget 2020. Cette année, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal a grimpé à 2,7 % pour la période d'octobre 2018 à octobre 2019. Nous sommes donc très fiers de vous annoncer que l'augmentation du compte de taxes annuel sera en deçà de l'IPC et se situera à 1,8 % pour une résidence moyenne. Le conseil est d'ailleurs convaincu que les résidents de La Prairie devraient, encore cette année, profiter d'une charge fiscale moyenne inférieure à celle des autres municipalités de la MRC de Roussillon en ce qui a trait au logement. Ceci démontre que nous avons à cœur la gestion des finances de la Ville tout en respectant la capacité de payer des citoyens.

À ce propos, vous avez reçu, au cours du mois de décembre le bilan des réalisations de la Municipalité, *L'instigateur*, qui relate les projets réalisés au cours de la dernière année. Familles, mobilité active, environnement et infrastructures ont occupé une place de choix dans nos investissements assurant ainsi à notre communauté une prospérité durable et une qualité de vie qui répondent à ses besoins ainsi qu'à ses aspirations.

Pour l'année 2020, le budget équilibré de la Ville de La Prairie se chiffre à 43,2 M$, ce qui représente une augmentation totale des charges de l'ordre de 3 M$ (7,6 %) par rapport à celles de 2019. À cet égard, voici les principaux facteurs économiques et budgétaires sur lesquels nous nous sommes appuyés.

Le 1er janvier 2020 marque l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation, qui sert de base au calcul des taxes municipales.

D'autre part, l'IPC est souvent utilisé comme mesure d'inflation par nos partenaires à qui nous payons des quotes-parts.

L'année 2020 sera aussi la première année complète du nouveau service de collecte des matières organiques offert par la MRC de Roussillon, ce qui se traduit nécessairement par une légère augmentation.

Enfin, le 30 octobre 2019, les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Selon cette entente, le montant dont pourrait bénéficier la Ville de La Prairie en 2020 serait de 0,2 M$.

Bref, encore une fois cette année, nous avons fait cet exercice en gardant à l'esprit de rationaliser et d'optimiser les dépenses de façon responsable.

Le nouveau programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 en fait aussi foi et prévoit des investissements totaux de 69,1 M$.

En 2020, les investissements prévus atteignent 30,3 M$ et se répartissent comme suit :

- 22,6 M$ pour les infrastructures et la voirie;
- 3,8 M$ pour les loisirs et les parcs;
- 1,9 M$ pour les bâtiments;
- 1,1 M$ pour des projets liés à l'environnement et à la sécurité;
- 0,9 M$ pour les véhicules et les divers équipements.

En conclusion, le budget 2020, le troisième depuis notre élection en novembre 2017, démontre notre volonté de continuer à offrir à la population laprairienne, des services de grande qualité tout en maintenant un compte de taxes compétitif.

Donat Serres

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

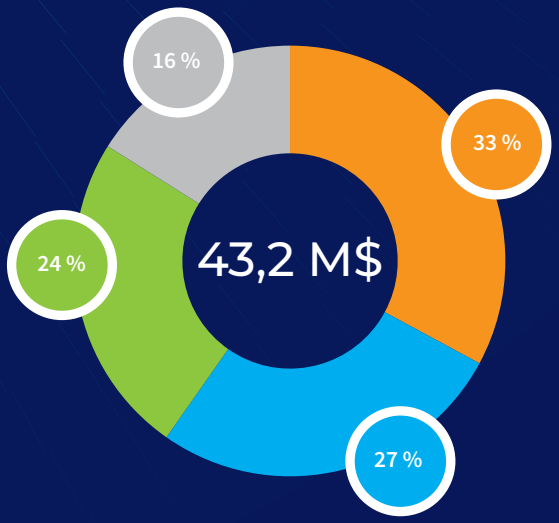

- Salaires et charges sociales
- Quotes-parts*
- Charges d'opération
- Service de la dette

* Communauté métropolitaine de Montréal
Autorité régionale de transport métropolitain
Exo
Régie intermunicipale de police Roussillon
Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie
MRC de Roussillon

CONTRÔLE DES DÉPENSES

RÉPARTITION DES TAXES PAYÉES PAR DOLLAR

- 0,01 $ | Dépenses d'investissement
- 0,02 $ | Bibliothèque
- 0,02 $ | Déneigement
- 0,04 $ | Aménagement, urbanisme et développement
- 0,06 $ | Transport en commun
- 0,06 $ | Matières résiduelles
- 0,07 $ | Réseau routier

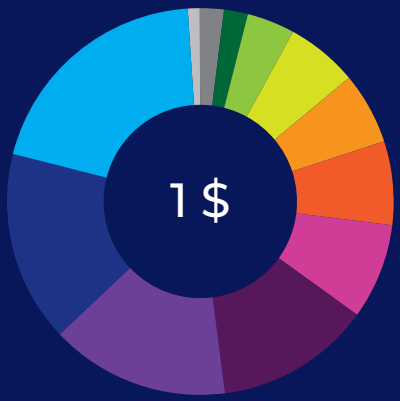

- 0,08 $ | Eau et égouts
- 0,13 $ | Loisirs et culture
- 0,15 $ | Administration
- 0,16 $ | Service de la dette
- 0,20 $ | Sécurité publique

TAXES MUNICIPALES

UN TAUX DE TAXATION PARMI LES PLUS BAS

ANALYSE COMPARATIVE D'UN COMPTE DE TAXES

	2019	2020
RÉSIDENCE MOYENNE	**323 100 $**	**359 300 $**
Description de la taxe	**coût**	**coût**
Taxes générales	2 263 $	2 285 $
Taxe d'eau	190 $	194 $
Assainissement des eaux	96 $	106 $
Collecte des ordures ménagères	156 $	121 $
Environnement	18 $	20 $
Collecte des matières recyclables	62 $	51 $
Collecte des matières organiques	N/A	57 $
Total du compte de taxes	**2 785 $**	**2 834 $**
TOTAL		**+ 49 $**

L'impact pour une résidence moyenne à La Prairie, d'une valeur de 359 300 $ en 2020, se traduit par une hausse du compte de taxes de 1,8 %, soit près de 50 $ de plus qu'en 2019.

Comme l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal a grimpé à 2,7 % pour la période d'octobre 2018 à octobre 2019, l'augmentation du compte de taxes annuel sera près de 1 % en deça de ce dernier.

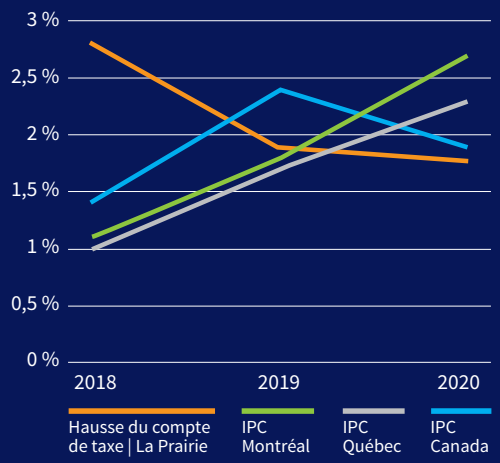

En termes d'équité, la Ville de La Prairie s'est donc assurée que l'ensemble des taux de taxation reste parmi les plus compétitifs.

RÔLE D'ÉVALUATION

Le 1er janvier 2020 le nouveau rôle triennal d'évaluation est entré en vigueur. Ce rôle, préparé par un évaluateur indépendant, constitue un inventaire de toutes les propriétés situées sur le territoire. Le rôle d'évaluation sert de base au calcul des taxes municipales.

Tous les trois ans, un nouveau rôle est déposé pour s'ajuster aux fluctuations du marché immobilier et ainsi actualiser la base d'imposition des propriétés. L'augmentation totale du rôle 2020, 2021 et 2022 est de 12,18 %. En ce qui a trait à la valeur moyenne résidentielle, incluant entre autres les propriétés unifamiliales et les unités en copropriété, elle est de 11,20 %. Une telle augmentation démontre clairement l'intérêt des gens à venir s'installer dans notre dynamique Municipalité.

SAVIEZ-VOUS?

Vous avez **jusqu'au 30 avril** pour contester la valeur de votre propriété à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation.

En effet, la Loi sur la fiscalité municipale prévoit une révision administrative des inscriptions contenues au rôle d'évaluation. Toute demande de révision conforme conduit à une réponse écrite de l'évaluateur au demandeur. Ceux-ci peuvent conclure une entente et ainsi convenir de modifications à apporter au rôle d'évaluation. À défaut d'entente, la loi accorde un recours, devant le Tribunal administratif du Québec, à toute personne ayant d'abord déposé une demande de révision.

Quatre situations vous donnent le droit de demander une révision dont la suivante, qui s'applique plus particulièrement cette année.

Dépôt du rôle d'évaluation, suivi de l'expédition d'un avis d'évaluation au propriétaire

Délai fixé pour déposer la demande (la plus tardive des échéances suivantes) :

- avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation;
- 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (120 jours s'il s'agit d'une unité évaluée à 1 000 000 $ ou plus).

Consultez le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour plus de détails.

INVESTISSEMENTS

30,3 MILLIONS EN 2020

Outil financier indispensable, le programme triennal d'immobilisations (PTI) permet de dresser un portrait des investissements privilégiés par la Municipalité.

Le PTI 2020-2022 en bref

- Des investissements évalués à plus de 69,1 M$ dont 30,3 M$ en 2020, 19,5 M$ en 2021 et 19,3 M$ en 2022.
- Les sommes supérieures d'investissement en 2020 s'expliquent par les travaux requis pour le lancement du projet résidentiel de l'écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc. Par contre, le financement de ce projet est assumé par le promoteur.

EN CHIFFRES

Les investissements prévus dans le PTI pour l'année 2020 se détaillent ainsi :

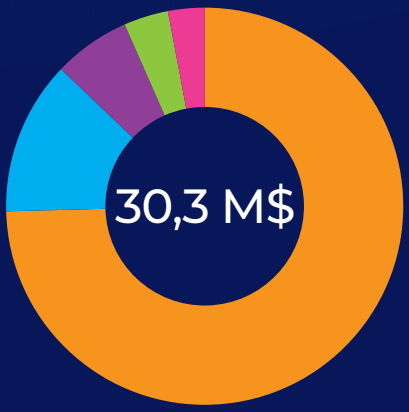

- **Infrastructures et voirie | 75 % (22,6 M$)**
- **Loisirs et parcs | 12 % (3,8 M$)**
- **Bâtiments | 6 % (1,9 M$)**
- **Environnement et sécurité | 4 % (1,1 M$)**
- **Véhicules et divers équipements 3 % (0,9 M$)**

DES PROJETS STRUCTURANTS

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- Démarrage du projet de l'écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc. Les coûts associés aux travaux d'infrastructures seront assumés par le promoteur.
- Mise de l'avant de diverses activités de participation et de consultation afin de définir la nouvelle vocation du terrain de l'ancienne briqueterie Briques Meridian en collaboration avec les citoyens.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

- Aménagement d'un écocentre permanent adjacent aux ateliers municipaux afin de diminuer l'empreinte écologique de la Ville et de la population.
- Poursuite du programme de remplacement des compteurs d'eau à lecture manuelle existants par des compteurs d'eau à radiofréquence.
- Poursuite du programme de plantation d'arbres et de la distribution d'arbres et de plantes aux citoyens.
- Poursuite du programme d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques avec l'ajout de deux nouvelles bornes au parc Lucie-F.-Roussel.
- Réfection du poste de pompage Clairière IV. Une demande de subvention a d'ailleurs été soumise pour ce projet.
- Avancement de la réalisation d'une nouvelle passerelle cyclable entre Brossard et La Prairie afin d'encourager la mobilité active et les saines habitudes de vie.

SUR LE PLAN SOCIAL

- Réalisation d'un plan fonctionnel et technique pour la mise en place d'une deuxième glace à l'aréna municipal. Une demande de subvention sera déposée pour ce projet.
- Reconstruction complète de la piscine municipale extérieure située sur la rue Notre-Dame.
- Réalisation d'un mandat de désamiantage de la Maison-à-Tout-le-Monde dans le but de planifier sa future vocation.
- Réfection des trottoirs, des bordures et de la chaussée.
- Travaux de transformation d'un terrain de football naturel en surface synthétique pour le football et le soccer au parc Lucie-F.-Roussel. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention.
- Poursuite du programme de mise en place d'un réseau d'accès Internet sans fil (Wi-Fi) gratuit dans les parcs. Six parcs et la place du Bourg en sont déjà dotés.

SUR LE PLAN CULTUREL ET PATRIMONIAL

- Poursuite du programme de subventions pour la rénovation des bâtiments dans le secteur du Vieux-La Prairie.
- Retour d'une programmation de spectacles au Théâtre du Vieux-La Prairie.

La Prairie

UN CONSEIL MUNICIPAL À L'ÉCOUTE DE SA COMMUNAUTÉ

Maire
Donat Serres

Conseillers
Allen Scott | district de la Milice
Christian Caron | district du Christ-Roi
Ian Rajotte | district du Vieux La Prairie
Marie Eve Plante-Hébert | district de La Citière
Julie Gauthier | district de La Clairière
Pierre Vocino | district de La Magdeleine
Paule Fontaine | district de la Bataille
Denis Girard | district de la Briqueterie

Réalisation : Service des communications
Collaboration : Services administratifs et financiers
Impression : Imprimerie F.L. Chicoine
Tirage : 12 000 exemplaires
Livraison : Postes Canada
Dépôts légaux : Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ville.LAPRAIRIE.qc.ca

Janvier 2020